

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (31) : JP. ABELIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. GROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (8) :

M. LAVRARD mandante a pour mandataire JP. ABELIN
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire AF. BOURAT
E. FARHAT mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
M. METAIS mandante a pour mandataire G. MICHAUD
K. WEINLAND mandante a pour mandataire S. LANSARI CAPRAZ
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire C. PAILLER
P. BARAUDON mandant a pour mandataire F. MERY

EXCUSE (0) :

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement -
Approbation des comptes de gestion et financiers de l'exercice 2017**

VU l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, concernant la production du compte de gestion à l'ordonnateur avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II - chapitre 2 - la comptabilité du receveur,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

CONSIDERANT que les comptes de gestion et financiers sur chiffres de l'exercice clos retraçant :

- l'exécution des budgets
 - état des consommations des crédits pour chaque section,
 - état synthétique relatif aux résultats budgétaires et d'exécution du budget,
- la situation de la comptabilité générale
 - * la balance,
 - * le bilan,
 - * le compte de résultat,
- la situation des valeurs inactives,

ont bien été fournis par le comptable public,

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement du syndicat de l'Envigne dissout en 2013 sera inscrit au chapitre 002 du budget 2018 (4 268,14 €), les résultats portés aux comptes de gestion et financiers du comptable public sont identiques à ceux arrêtés par le maire aux

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 30 mai 2018

n°11

page 2/2

comptes administratifs de l'exercice 2017

Le conseil municipal après en avoir délibéré, déclare que les comptes de gestion et financiers établis pour l'exercice 2017 par le comptable public, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

11 JUN 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

